
Renvoi aux représentants du peuple sur les lieux de l'adresse du comité révolutionnaire de Cérilly (Allier), lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux représentants du peuple sur les lieux de l'adresse du comité révolutionnaire de Cérilly (Allier), lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34468_t1_0139_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 13 Pluviôse An II

(Samedi 1^{er} Février 1794)

Présidence de VADIER

Un secrétaire fait lecture de la correspondance (1).

2

I

Les administrateurs du département de police envoient l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, duquel il résulte que leur nombre au 11 de ce mois s'élevait à 5298.

Insertion au bulletin (2).

[Commune de Paris, 13 pluv. II. Etat au 11 pluv.]
(3)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	501
Grande-Force	591
Petite-Force	293
Sainte-Pélagie	181
Madelonnettes	183
Abbaye	145
Bicêtre	793
A la Salpêtrière	352
Chambres d'arrêt, à la Mairie	92
Maison des Fermes	31
Luxembourg	449
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	431
Irlandais, rue du Cheval vert	28
Les Picpus, fbg St. Antoine	145
Réfectoire de l'Abbaye	64
Les Angloises, rue St-Victor	110
Les Angloises, rue de Loursine	91
Les Carmes, rue de Vaugirard	203
Les Angloises, fbg St-Antoine	38
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	76
Saint-Lazare, fbg St-Lazare	240
Maison Mahay, rue du Chemin-vert	75
La Chapelle, rue de la Folie Renaud, n° 3	28
Belhomme, rue Charonne, n° 70	109
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	49
TOTAL GÉNÉRAL	5298

3

La société populaire de Saint-Jean Poudge (1) félicite la Convention nationale sur les décrets des 14 et 16 frimaire, et demande l'éducation publique (2).

Insertion au bulletin (3), renvoi au comité d'instruction publique.

4

Les membres du comité révolutionnaire de Cérilly (1) font passer 20 livres qui ont été déposées par la commune de Meaulne, pour être données au volontaire qui a monté le premier à l'assaut, lors de la prise de Toulon (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi aux représentants du peuple qui sont sur les lieux.

(1) H^{te}-Vienne. Tarn-Vienne (et non Tar-Vienne) d'après Figuière.

(2) P.V., XXX, 282. Mention dans C. Eg., n° 535.

(3) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^l).

(4) Gers. Et non Saint-Jean-Pourge.

(5) P.V., XXX, 283. Mention dans M.U., XXXVI, 252.

(6) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^l).

(7) Allier.

(8) P.V., XXX, 283 et XXXI, 106.

(9) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^l).

(1) P.V., XXX, 282.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^l).

(3) C 291, pl. 932, p. 1. Signé : Froidure, Godard, Baudrais (administr. du départ. de police).